

l'Auvergne,  
côté

N° 36 Automne 2023

# soleil levant

JOURNAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

HISTOIRE À PARTAGER

Henri Rigal et Rachel Bournier,  
deux générations, un même engagement

DÉFI

2026-2041, l'ère énergétique

L'INVITÉ

Stéphane Cordobès  
« On va devoir changer de modèles »

Révision de la charte du Parc  
2041, c'est déjà  
demain



Parc  
naturel  
régional  
Livradois-Forez

# SOMMAIRE



© Joël Damase

L'Auvergne, côté soleil levant

Journal du Parc naturel régional  
Livradois-Forez – n° 36 – Automne 2023

63880 Saint-Gervais-sous-Meymont  
Tél. 04 73 95 57 57  
info@parc-livradois-forez.org  
www.parc-livradois-forez.org

Directeur de publication : Stéphane Rodier

Conception et rédaction :

Jérôme Kornprobst, agence K'

Création graphique et réalisation :

Frédéric Nolleau, Oxygène

Photographie de couverture :

© Joël Damase

Impression : Cavanat

Tirage : 20 000 exemplaires

Dépôt légal : troisième trimestre 2023

## 04 Territoire vivant

Le Parc, au centre de la complémentarité territoriale.

## 06 Histoires à partager

Entretien croisé avec Henri Rigal et Rachel Bournier. Deux générations animées des mêmes ambitions pour le territoire.

## 09 Grand Angle

Le Parc naturel régional Livradois-Forez planche sur la rédaction de sa quatrième charte, document fixant le cap pour quinze années. Si la philosophie générale demeure, l'urgence est climatique, énergétique et sociale.

## 16 Défi

La sobriété énergétique est au cœur de la réflexion de la nouvelle charte. Le défi est immense.

## 18 Pratique

Que savez-vous exactement de votre Parc ? Quelques éléments de réponse pour briller en famille ou entre amis.

## 20 Découverte

Fanny Herbert, sociologue, insiste sur l'importance de rapprocher les mondes entre urbain et rural mais aussi entre les générations.

## 22 L'invité

Directeur général de l'Agence d'urbanisme Clermont Massif Central, Stéphane Cordobès explique comment imaginer demain en tenant compte des problématiques d'aujourd'hui.



# ÉDITO



## Stéphane Rodier

Président du syndicat mixte du  
Parc naturel régional Livradois-Forez,  
Maire de Thiers

Les rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), l'observation des événements météorologiques à notre échelle de sensibilité ont définitivement repoussé le scepticisme sur le réchauffement climatique dans l'arrière-cour des débats. De même, l'effondrement de la biodiversité en corollaire ne laisse plus de doute sur la responsabilité humaine dans l'extinction de masse. L'alerte, trop longue à pénétrer les consciences, est maintenant l'objet de discours et stratégies de toutes les parties de la société sur la transition inéluctable pour en limiter les effets. Créés il y a presque 60 ans, les Parcs naturels régionaux se trouvent par leur histoire et leur vocation, pionniers sur le chemin des transitions.

Les Parcs agissent sur plusieurs fronts : préservation, gestion de la biodiversité et des ressources considérant la fonction écologique comme une plus-value indispensable, soutien à de nouvelles façons de consommer, se déplacer, d'occuper l'espace. Ils sont aussi parmi les rares structures en France à remettre leur existence sur le métier tous les 15 ans. Ainsi, en 2022, le syndi-

cat mixte du Parc a engagé, en mobilisant les collectivités, l'État, les organismes partenaires et les habitants, un patient travail de bilan, de diagnostic et d'écriture d'une nouvelle charte pour la période couvrant 2026 à 2041. L'urgence est climatique, environnementale, énergétique et sociale.

La charte est un projet pour le Livradois-Forez, fruit d'une construction associant les signataires au premier titre desquels les communes qui décident chacune librement de leur adhésion, mais aussi des établissements publics de coopération intercommunale, les départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, de la Loire et – pour la première fois – de l'Allier, la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Au cours du processus une place importante a été faite à l'expression des citoyens par l'organisation de rencontres sur le terrain et d'ateliers.

La charte du Parc est un projet qui engage les collectivités publiques à agir de concert, c'est un « contrat » qui justifie le classement en Parc naturel régional par un décret ministériel, l'enjeu est de taille. Notre réussite se mesurera à l'aune de multiples transitions avec pour maîtres-mots : la frugalité et la sobriété.

Mais, plus que tout, il nous appartient d'enrichir notre imaginaire, de faire vivre de nouveaux récits ancrés dans la profondeur du Livradois-Forez pour affronter les changements qui s'annoncent. Les chemins de la transition sont nombreux et sinueux, la révision de la charte du Parc est l'occasion de tracer un itinéraire partagé et humaniste, de fixer les objectifs et les étapes du parcours.

Notre avenir s'invente toujours collectivement ici et maintenant.

## Le Parc

# au centre de la complémentarité territoriale

### LE PÉRIMÈTRE DU PROJET DE CHARTE 2026-2041

191 communes  
 353 815 hectares  
 113 945 habitants  
 14 communautés de communes et d'agglomération : les 11 du périmètre actuel plus Vichy Communauté, Pays d'Urfé, Plaine Limagne.

### LE PÉRIMÈTRE DE LA CHARTE AUJOURD'HUI

173 communes (169 + 4 communes associées)  
 311 000 hectares  
 103 389 habitants  
 11 communautés de communes et d'agglomération : Ambert Livradois-Forez, Billom Communauté, Entre Dore et Allier, Mond'Arverne Communauté, Thiers Dore et Montagne, Auzon Communauté, Brioude Sud-Auvergne, Rives du Haut-Allier, Pays d'Issoire, Puy-en-Velay, Loire-Forez.

### 10 PETITES RÉGIONS NATURELLES\*

Les monts du Forez, le massif des Bois Noirs, le massif du Livradois, la plaine d'Ambert, la basse vallée de la Dore, la plaine des Varennes, le massif volcanique de La Comté, le plateau de La Chaise-Dieu, le plateau de Craponne-sur-Arzon, les systèmes volcaniques périphériques du Devès.

\* Une région naturelle, ou pays traditionnel de France, est un territoire d'étendue limitée ayant des caractères physiques homogènes, un terroir spécifique et une identité culturelle propre. Une petite région naturelle ne respecte pas les frontières d'une région administrative.





**12 GRANDS PAYSAGES**

Les monts des Bois noirs, la vallée de la Durolle, le Billomois-Comté, le Bas Livradois, le Haut Livradois, les contreforts du Livradois, les plateaux du Haut Velay granitique, la vallée de l'Ance, les monts du Forez, la plaine d'Ambert, les gorges de la Dore, la plaine entre Dore et Allier.

**SCOT LIVRADOIS-FOREZ**

Le Livradois-Forez est couvert par 6 SCoT dont le SCoT Livradois-Forez qui concerne trois communautés de communes: Entre Dore et Allier, Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois-Forez, soit 102 communes.

Un Schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire de projet ou bassin de vie détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire.

**LEADER**

Le programme LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est un programme d'initiative communautaire en faveur du développement rural ayant pour objectif d'inciter et d'aider les acteurs ruraux à réfléchir sur le potentiel de leur territoire dans une perspective de plus long terme. Il permet de prétendre à des financements de l'Union européenne. Le Livradois-Forez reçoit ce soutien européen depuis 1992. À partir de 2023, il bénéficie de plusieurs programmes élaborés à l'échelle départementale.

**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)**

L'eau constitue un enjeu majeur pour les années à venir. Le territoire est concerné par cinq bassins-versants dont celui de la Dore qui s'étend sur la moitié du Livradois-Forez. Un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux a pour but de rechercher un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages, en prenant en compte les contraintes d'aménagement du territoire.

**TOURISME, CULTURE ET EDUCATION**

Les acteurs publics et privés du tourisme, de la culture et de l'éducation sont organisés – certains depuis l'origine du Parc – en réseaux pour mener des projets à l'échelle du Livradois-Forez: Maison du tourisme, Passeurs de Mots, Ciné Parc, Sur les Pas de Gaspard, Route des métiers...

## Henri Rigal et Rachel Bournier

# 1981-2023 : L'engagement habitants et le territo

Le 4 février 1986, le Parc naturel régional Livradois-Forez voyait le jour par délibération du Conseil régional d'Auvergne. Fruit d'une longue démarche entreprise sous l'impulsion de dix-sept élus réunis le 29 novembre 1981 au Brugeron, le processus a connu une première étape avec la constitution dès 1982 d'une association présidée par Maurice Adevah-Pœuf (maire de Thiers et député du Puy-de-Dôme). Parmi ces pionniers, Henri Rigal, alors maire de Cunlhat, président du SIVOM d'Ambert, conseiller général et député suppléant, avait l'ambition de lutter contre le fatalisme d'un déclin démographique et économique jugé irréversible. Maire de Sauviat depuis 2020 et vice-présidente de Thiers-Dore et Montagne en charge de la transition écologique et du développement durable, Rachel Bournier avait sept ans à l'époque où son aîné militait pour la création d'un Parc. Alors que le Parc travaille aujourd'hui d'arrache-pied à la révision de sa charte, Henri Rigal et Rachel Bournier racontent les enjeux de leurs époques respectives.



© Jérôme Kornprobst

baisse démographique. N'ayant pas le permis, les femmes n'étaient pas autonomes, les habitations avaient besoin d'équipements comme salle d'eau, chauffage, toilettes... Les habitants avaient des économies dans des bas de laine mais ils avaient besoin d'être accompagnés. Ces problématiques imposaient de réfléchir pour agir, enrayer le phénomène. Je me souviens de l'Association régionale de développement économique et rural qui a finalement généré la naissance du SIVOM. De son côté, Maurice Adevah-Pœuf a voulu mener une autre réflexion. On s'est dit qu'il fallait créer un outil de développement. L'environnement n'était pas encore une priorité mais la volonté était bien de rendre la vie plus facile aux habitants.

**Vous avez participé à la première réunion au Brugeron, genèse de la création du Parc. Quelles étaient vos préoccupations ?**

**Henri Rigal** (réfléchit longuement) : Cela fait 40 ans... À cette époque, j'étais président du SIVOM d'Ambert, syndicat intercommunal à vocations multiples. Dans

mon esprit, ce SIVOM serait un outil de réalisation. Le Parc se destinait à être un outil de réflexion. Il faut se replacer dans le contexte : avant 1914, il y avait 50 habitants au km<sup>2</sup> contre 20 aujourd'hui. Les deux guerres, la crise de l'agriculture, l'enclavement du territoire ont contribué à une forte

**En 1981, vous aviez tout juste l'âge de raison. Comment sont nés vos premiers engagements ?**

**Rachel Bournier** : Je n'avais bien sûr pas de notion de ce que pouvait être un Parc mais j'y vivais depuis toujours. Sur le plan électoral, 1981 symbolisait un certain renou-

# ent pour les ire reste le même

veau et avec un grand-père maire, j'étais sensibilisée à ces questions.

J'ai toujours évolué voire milité dans des milieux associatifs, mon père était pompier volontaire... J'ai donc baigné dans ce terreau de service à la population.

Quand je suis revenue dans la région après mes études, à mes racines, à ma famille, j'ai souhaité mettre mes compétences au service de ma terre natale. Présidente d'une amicale laïque, conseillère municipale, maire... Je me suis engagée pour le territoire jusqu'à reprendre des études, à 44 ans, dans un Master de conseil en développement territorial. Cela rejoint ce qu'évoque Henri: agir, développer, améliorer le cadre de vie pour les habitants... En travaillant aujourd'hui sur la révision de la charte, la volonté est la même que lors de cette première réunion en 1981. Un engagement pour les habitants et le territoire.

**La première charte du Parc énonçait les grandes lignes stratégiques: voyons ensemble comment certaines d'entre elles ont pu évoluer avec le temps. Concernant le chapitre aménagement du territoire, équipement, patrimoine naturel et paysager par exemple.**

**H.R.:** On s'était posé la question entre un Parc et un Syndicat intercommunal mais il nous semblait qu'un Parc offrait davantage de perspective de subventions. Clairement, il s'agissait d'améliorer le niveau d'équipement pour le désenclavement de la vallée d'Ambert.

**R.B.:** L'aspect paysager est resté l'un des socles des chartes suivantes. Ce qui a changé aujourd'hui quand on évoque les équipements, c'est la volonté de favoriser encore plus les mobilités douces. Cela

impliquerait une plus forte complémentarité avec les collectivités dont c'est la compétence et qui seront signataires de la charte... Région ou Intercommunalités, sans oublier les Départements qui gèrent bon nombre des infrastructures.

**L'agriculture occupait une place importante dans la première charte?**

**H.R.:** C'était un très gros chapitre. Après les deux guerres, la politique agricole a été la troisième catastrophe. Jusqu'à il y a cinquante ans, on aidait les agriculteurs pour nourrir la France avec des prix garantis. Puis on est entré dans un système concurrentiel, les gros ont mangé les petits dans une course effrénée aux subventions... On se disait alors que le Parc se devait d'essayer de soutenir l'agriculture locale.

**R.B.:** On n'est pas vraiment sorti de cette époque, où les aides conduisent à augmenter la taille des exploitations et donc la nécessité de repenser un mode d'agriculture différent, plus sobre, en mettant l'accent sur l'accompagnement d'un nouveau type d'agriculture, en polyculture, en favorisant des installations plutôt que des extensions.

Les petits producteurs sont là mais le foncier manque. Et si la collectivité peut soutenir les petites exploitations, elle peut difficilement acquérir du foncier.

Accompagner les communes pour qu'elles soient en capacité de faire de la réserve foncière pourrait être une première solution.

**La filière bois était une autre préoccupation majeure...**

**H.R.:** Le bois, c'est compliqué. Il y a cent ans, il n'y avait pas de plantations résineuses chez nous.

Elles sont apparues quand les gens ont quitté le territoire. Il faut toujours repartir de l'Histoire: ces plantations ont été synonymes d'enclavement des villages. De l'un à l'autre, on ne se voyait plus. 30 000 propriétaires ont boisé avant de quitter le territoire. On voulait faire comprendre ce qu'était la gestion de la forêt malgré les petites surfaces. On a eu des actions pour constituer des coopératives pour ceux qui possédaient un timbre-poste et ne savaient pas vendre leur bois. Le paradoxe aujourd'hui, c'est que le territoire compte des scieries qui débitent 1 000 m<sup>3</sup>/jour mais que beaucoup de bois est exporté y compris à l'autre bout du monde...

**R.B.:** Le bois est primordial sur ce territoire aujourd'hui. La précédente charte précisait que l'exploitation du bois devait se faire au profit du territoire. On s'est rendu compte du mal que faisaient les coupes rases. On est dans une période d'incertitude quant à la capacité de nos espaces forestiers à perdurer. Il s'agit de trouver le juste équilibre entre préservation des espaces boisés et exploitation qui nous prive d'une partie du stockage carbone, car jardiner la forêt apporte un bénéfice tant pour le maintien de nos sols que pour la biodiversité... Il paraît essentiel de reconsidérer les modalités de coupe des bois à maturité – stop aux coupes rases! –, et d'accompagner les propriétaires privés à jardiner leurs parcelles. Quant à l'acheminement de l'autre côté du globe, c'est une vraie anomalie concernant une ressource que l'on se doit de mieux préserver et de valoriser localement. Les chartes à venir doivent reconsidérer cet élément.

**Qu'aviez-vous en tête concernant l'artisanat, le commerce rural ?**

**H.R. :** On arrivait à bien travailler avec la Chambre des métiers et la Chambre de commerce à Ambert comme à Thiers. On essayait d'agir tout en laissant ces chambres consulaires maîtresses de la situation. Mais à notre sens, ce n'était pas vraiment du développement, c'était surtout une aide à l'existant. Nous avons essayé de développer l'artisanat local via une opération sur nos trois éléments de confort : doter les maisons du territoire de toilettes, d'une salle d'eau et d'un chauffage. Cela a généré du développement, les artisans se sont regroupés, ont embauché des architectes. Le Parc a pris la suite, a apporté ses idées comme pour la rénovation des façades à Cunhat. Mais développer artisanat et commerce, ce n'est pas facile.

**R.B. :** Cette thématique nous renvoie à l'accompagnement des savoir-faire, afin de nous assurer qu'ils ne disparaissent pas. On parle de patrimoine bâti mais un savoir-faire est aussi un patrimoine, une singularité de notre territoire. On manque d'une main-d'œuvre dans le secteur de la construction qui saurait perpétuer une tradition de constructions en pierre, en pisé. La création avec le Parc de l'Atelier d'urbanisme est une vraie avancée et j'espère que les collectivités en usent et en abusent. On peut avoir accès à du conseil et rêver, mais si on n'a pas les artisans... Trouver des moyens pour revaloriser ces métiers du bâtiment pour nous permettre de restaurer et ne pas laisser s'évaporer ces savoir-faire. En outre, l'Atelier d'urbanisme incite à penser le « biosourcé » : il faut cesser d'aller à l'autre bout de la terre chercher des matériaux pour reconstruire et rénover. Il faut penser local, pour répondre aux objectifs de frugalité et de sobriété dans notre façon de bâtir, mais aussi de consommer au plus proche.

**Quelle place occupait le tourisme au début des années 80 ?**

**H.R. :** C'était déjà un levier important et je crois qu'on a voulu faire du tourisme partout sans beaucoup d'encadrement : création de campings, aménagement de plans d'eau... Dans les familles d'agriculteurs, plusieurs générations vivaient sous le même toit. Dans un souci d'émancipation,

les jeunes générations ont investi les bâtiments annexes des corps de ferme, transformés ensuite en gîtes.

Et à l'époque, tous les chefs-lieux de canton organisaient de grandes animations touristiques. Mais la réalité, c'est aussi que si les résidents permanents se réjouissent de voir arriver du monde, ceux des résidences secondaires n'ont pas du tout envie de voir changer leur pays.

**R.B. :** Aujourd'hui, développer une activité sur place, comme l'agriculture, en associant une activité touristique, reste une force. Mais la notion de tourisme durable a pris le dessus : le Parc est un label, une marque pour le territoire. C'est un critère de qualité pour le cadre, un atout pour attirer des touristes sur notre territoire.

Un tourisme qualitatif doit éviter la surfréquentation, et penser en amont au seuil critique à ne pas dépasser : notre capacité d'attrait est liée à une ressource fragile. Les mesures prises dans les calanques du sud de la France pour limiter la fréquentation des sites naturels constituent, à mon sens, un signal fort que nous devons également anticiper, car, quand le mal est fait... Aussi, il est essentiel d'inscrire dans la charte la préservation de nos ressources comme les sites naturels, les chemins de randonnée, et de privilégier un tourisme de qualité, raisonnable.

**Le volet environnement, transitions, énergétiques était moins primordial dans la première charte qu'il ne l'est aujourd'hui.**

**H.R. :** À l'époque, il s'agissait surtout d'essayer de rétablir, de réparer ce qui existait avant. Il ne faut pas oublier que la Dore et la Durole étaient les rivières les plus polluées de France. Un travail colossal a été mené auprès des communes et des usines couteillères puis la législation pour la dépollution individuelle est intervenue, le ramassage des ordures ménagères a été mieux organisé. Il a fallu installer des déchetteries pour nettoyer le territoire de 2500 carcasses de voitures et supprimer les décharges sauvages. L'environnement se pensait au présent mais ce n'était pas vraiment un truc d'avenir.

**R.B. :** C'est devenu prépondérant... On se pose aujourd'hui la question du devenir du

genre humain d'ici à 2050... Quel que soit le type de politique de transition, la question des ressources constitue un élément majeur. On est dans l'obligation d'anticiper et d'agir rapidement sur la ressource, l'eau, essentielle à la vie. Ce n'est plus du pessimisme, c'est une réalité. Le Massif central n'est pas le château d'eau de la France comme cela était habituellement dit. Il faut continuer à répéter le message et accompagner aux changements, faire évoluer les habitudes, dans l'intérêt de tous, de la terre que nous souhaitons laisser aux générations futures... Dans ce domaine, les collectivités ont besoin d'être outillées car le problème n'est pas encore perçu à la hauteur de l'urgence. Si on parle de biodiversité, cette année, les communes ont reçu une dotation spécifique car elles sont dans le Parc<sup>1</sup> : sait-on ce qu'elles vont réellement en faire ? Un fléchage de cette dotation à destination de réalisations concrètes pour la protection et la préservation de la biodiversité me semble pertinent pour accélérer la préservation. Collectivités, entreprises, particuliers... Nous avons tous un rôle majeur à jouer sur la préservation des ressources. Il faut avancer tous dans le même sens, aller plus vite dans cette transition, de manière concertée car on sait les conflits d'usage et d'intérêt... Pourtant cela renforcerait la fierté d'appartenance à un territoire de Parc de réussir à se mettre en action ensemble.

**La nouvelle charte s'écrit avec 2041 pour horizon. Que ne faut-il absolument pas rater ?**

**H.R. :** Le changement climatique va générer une migration des populations, c'est une certitude. Il faut l'anticiper pour être capable demain de gérer au mieux ce flux d'immigration climatique.

**R.B. :** Notre capacité à préserver nos ressources naturelles : l'eau est incontestablement un enjeu majeur.

<sup>1</sup> La dotation de soutien pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales est destinée aux communes dont une part importante du territoire est classée en site « Natura 2000 » ou comprise dans un cœur de Parc national ou au sein d'un Parc naturel marin ou classée dans un Parc naturel régional. Liste des communes bénéficiaires en 2021 et 2022 sur le site : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/dotation-pour-la-protection-de-la-biodiversite>

## Révision de la charte du Parc

# 2041, c'est déjà demain!

Créé en 1986 après cinq années de réflexion et de travail avec un objectif fixé autour du développement du Livradois-Forez dans un contexte de fragilité économique et sociale, le Parc naturel régional Livradois-Forez planche aujourd'hui (déjà!) sur la rédaction de sa quatrième charte, document fixant le cap pour quinze années. Si la philosophie générale demeure, l'urgence est climatique, énergétique et sociale. Et 2041, c'est demain!

### 3 raisons de lire le dossier

1

Mieux connaître les grands enjeux pour le territoire

2

Avoir le point de vue de différents acteurs

3

Mieux comprendre le Parc



Réunion en 1987 sur la création et reprise d'entreprises probablement dans le cadre d'une opération intitulée 200 projets pour le Livradois-Forez : À la table de g. à d. : André Horel, sous-préfet de Thiers, Claude Esclatine de l'ANCE (Agence nationale pour la création d'entreprises), Maurice Adevah-Poeuf, président du Parc et maire de Thiers, Jean-Louis Géraud, directeur du Parc, Gérard Giraud, chargé de mission à l'économie et aux entreprises au Parc.



La salle : nombreux maires et élus des communes.

**L**a charte, troisième du nom (2011-2026) laissera bientôt la place à une feuille de route version #4 (2026-2041) dans une logique de continuité. Les maîtres-mots – sobriété, frugalité, solidarité – devront s'appliquer de façon transversale.

« Dans les années futures, il va falloir être capables d'être frugal mais aussi de partager, de faire preuve d'une grande solidarité et ce, dans tous les domaines. Bien penser l'urbanisme est une condition essentielle à notre survie », estime Pascale Brun, vice-présidente du syndicat mixte du Parc, chargée de l'urbanisme, de l'aménagement, des paysages et de l'énergie. « L'aménagement du territoire bien sûr, avec la priorité absolue de préserver le bon fonctionnement des milieux naturels », complète Thomas Barnérias, maire de Dorat et délégué au grand cycle de l'eau de la Dore au syndicat mixte du Parc. Enfin, « lutter contre toutes les formes d'isolement » selon Marie-Agnès Petit, présidente du Conseil départemental de la Haute-Loire et membre du comité syndical du Parc Livradois-Forez. La charte 2011-2026 précisait « Inventer une autre vie respectueuse des patri-

moines et des ressources du Livradois-Forez, où frugalité se conjugue avec épanouissement ». La donne n'a finalement pas beaucoup changé à un détail près : le degré d'urgence dans la lutte contre le dérèglement climatique. Et dans une logique d'associer le plus grand nombre d'acteurs à cette nouvelle étape, le syndicat mixte du Parc a souhaité inviter les habitants à s'impliquer lors

de tournées participatives, journées permettant de recueillir la parole et les idées des habitants et de discuter plus particulièrement des orientations stratégiques de la future charte du Parc qui annonce trois grandes ambitions : Un territoire solidaire, frugal et épanouissant ; Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient ; Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les ri-



© Joël Damase



© Joël Damase

chesses du territoire. « Il s'agit de penser les politiques publiques et sociales en adéquation avec les nécessités de transition écologique, alimentaire, énergétique et climatique », souligne Stéphane Rodier, président du syndicat mixte du Parc.

Si sur le papier, la feuille de route est ambitieuse, le lecteur que vous êtes a besoin d'y voir plus clair dans les résultats concrets escomptés. Alors, quel visage arborera le territoire du Parc en 2041 si les objectifs sont atteints ?

## La sobriété comme richesse

En érigeant la frugalité en fer de lance, le Parc Livradois-Forez fait aussi le pari de l'humain, reposant sur le partage, l'entraide et la solidarité entre les personnes et entre les territoires. Pour vivre mieux, il s'agira de résorber la pauvreté et de renforcer l'esprit du Commun pour entraîner le plus grand nombre dans les transitions climatique, écologique, alimentaire et énergétique. La feuille de route sera respectée si en 2041 les inégalités sociales de la population ont été réduites grâce notamment à la mise en place de politiques sociales renforcées dans les domaines du logement, de l'emploi, de la santé et de l'alimentation, si les différents acteurs, dont la population, agissent en cohérence avec les enjeux de transitions écologique et énergétique et si les habitants sont partie prenante des transitions, s'impliquent dans la vie citoyenne et sont acteurs des

démarches collectives.

En outre, la mise en place de pratiques plus sobres aura permis de réduire les émissions de carbone, notamment dans les domaines des mobilités, du logement et de l'industrie, sur l'ensemble des postes de dépenses énergétiques. L'autonomie énergétique du territoire devra être effective grâce à un mix énergétique basé sur les ressources locales. Enfin, dans le respect des patrimoines bâtis et architecturaux, l'offre de logements devra être adaptée aux besoins des ménages qui verront la réduction de leurs besoins en déplacement grâce à des solutions de mobilités plus diversifiées. En somme, le cadre de vie offert aux habitants devra être plus favorable à leur santé et celle de l'environnement.

## Innover, sans se renier

La charte du Parc a pour ambition de préserver les biens communs – patrimoines (naturels, paysagers, architecturaux, immatériel) et ressources (eau, sol, soleil, vent...) – afin de permettre une meilleure adaptation aux effets du dérèglement

### QUE NE FAUT-IL PAS RATER À HORIZON 2041 ?

**Thomas Barnérias**

Maire de Dorat, vice-président de Thiers Dore et Montagne en charge des milieux naturels aquatiques eau et biodiversité, délégué au grand cycle de l'eau de la Dore au syndicat mixte du Parc

### « Rien n'est plus important que l'eau »

« Tous les sujets sont importants et liés. Mais l'enjeu de l'eau doit être la priorité de la charte. Il y a une urgence impossible à nier, rien n'est plus important que l'eau. La réduction de la consommation est bien sûr l'effort de tous mais pour sa future répartition, il ne faut surtout pas opposer : usage agricole, industriel, domestique, retour au milieu naturel... Selon moi, le plus important est de privilégier l'enjeu milieu naturel à l'enjeu eau potable car le petit cycle de l'eau dépend du grand cycle naturel de l'eau. Le jour où ce grand cycle sera trop dérégulé, le petit cycle le sera encore plus. Préserver le bon fonctionnement des milieux naturels est donc presque plus important que de privilégier l'eau potable. C'est une conviction profonde. Si la nature va bien, elle nous épargnera beaucoup de choses. »

## QUE NE FAUT-IL PAS RATER À HORIZON 2041 ?

**Pascale Brun**

Maire d'Augnat, conseillère départementale, vice-présidente de l'Agglo Pays d'Issoire, chargée de l'environnement, vice-présidente du syndicat mixte du Parc chargée de l'urbanisme, de l'aménagement, des paysages et de l'énergie.

### « Beaucoup de solidarité »

« Dans le contexte actuel, c'est l'aménagement du territoire – revitalisation des centres-bourgs, réaménagement des bâtiments vacants – et les changements de pratiques – modes de consommation et de déplacement – qui doivent constituer l'axe fort de la charte. Ensuite, il faudra décliner ces pratiques vertueuses à tous les domaines. Tout est transversal mais c'est bien l'aménagement du territoire qui nous permettra de survivre car si on ne fait pas ce qu'il faut, ce qui nous attend va être terrible tant l'évolution climatique et sociale est préoccupante. Quand on touche à ce qui relève du vital – eau, nourriture – il faut beaucoup de vigilance pour préserver les futures générations. Il faudra beaucoup de solidarité pour qu'il y ait un peu de place pour tout le monde, mutualiser les moyens, partager et rester frugal. »



© Joël Damase



© Joël Damase

climatique. Toutefois, ces biens communs seront eux-mêmes soumis à des évolutions qu'il conviendra d'accompagner tout en veillant à conserver durablement leur singularité.

En 2041, si les milieux naturels remarquables et les populations d'espèces patrimoniales sont en bon état de conservation et que la préservation de la biodiversité est devenue une ambition collective, que tous les projets portés par le syndicat mixte du Parc, ses membres et ses partenaires reposent sur une approche globale tenant compte de la biodiversité et des continuités écologiques (Trame Verte Bleue et Noire), l'objectif

sera alors atteint.

En outre, la ressource en eau devra être suffisante et garantie, en qualité et en quantité, pour assurer les besoins essentiels du territoire et les sols non artificialisés devront avoir été épargnés, voire reconquis et régénérés. Les paysages devront être vivants grâce à la limitation des pressions sur les structures agricoles, forestières et urbaines.

Enfin, les patrimoines bâtis devront avoir été rénovés et les techniques de construction traditionnelles réinterprétées pour une meilleure habitabilité du bâti ancien. Mis au service de l'innovation économique, les savoir-faire économiques

seront davantage partagés auprès des acteurs et des habitants. Pour une identité culturelle du Livradois-Forez préservée, il faudra savoir faire preuve d'innovation, sans toutefois se renier.

## Un modèle économique local

La nouvelle charte a pour ambition de contribuer localement à une transformation des modèles économiques avec une meilleure prise en compte de la disponibilité des ressources et de la qualité des patrimoines dans toutes les activités économiques : sylvicoles, agricoles, indus-

trielles, touristiques. Le développement de l'économie circulaire et territoriale permettra d'offrir de nouvelles opportunités pour créer de la richesse tout en valorisant les ressources locales avec la volonté de produire et consommer local. En 2041, le Parc aura donc réussi son pari si les acteurs de la filière forêt-bois partagent une même vision prospective et globale de l'avenir de la forêt, les propriétaires forestiers sont mieux accompagnés pour orienter leur choix, les pratiques de gestion durable, garantes de la multifonctionnalité de la forêt et de la préservation des peuplements forestiers patrimoniaux, sont déployées sur une part significative de la surface forestière, si la mobilisation des bois optimisée a permis d'apaiser les conflits et de préserver les patrimoines et si le nombre d'emplois directs et indirects de la filière bois du territoire et de sa périphérie immédiate a augmenté, grâce au développement d'entreprises axant leur production sur la valeur ajoutée et les circuits courts.

Dans le secteur agricole, les exploitations devront adapter leurs pratiques, être pérennes, en offrant des conditions de vie et de travail satisfaisantes pour les agriculteurs qui contribueront plus fortement à une alimentation de proximité. Dans un contexte d'économie circulaire et territoriale, dans une logique d'économie sociale et solidaire, répondant mieux aux attentes sociétales, les activi-

## QUE NE FAUT-IL PAS RATER À HORIZON 2041 ?

**Cécile Escaillet**

Entrepreneure, fondatrice de GASET Livradois-Forez, participante à la concertation citoyenne et membre du réseau Amis Job Thiernois, ambassadrice de la marque Livradois-Forez

### « Une assemblée économique citoyenne »

« Beaucoup de gens ne réalisent pas qu'un Parc, ce n'est pas que la préservation de la faune et de la flore. À mon sens, on ne parle pas assez d'économie et d'entreprises. Il existe des réseaux mais le territoire est vaste et les institutions locales n'identifient pas assez les acteurs économiques locaux. Il manque des référents économie-entreprises dans les communes pour informer et connecter pour faire travailler. C'est notamment un problème de communication qui pourrait être amélioré. Un pôle dédié pourrait recenser et faciliter la mise en relation entre institutions locales et professionnels car le plus souvent, les petites entreprises passent à côté des appels d'offre, faute de temps.

Cela pourrait passer par le renfort d'un réseau de partenaires comme Entreprendre en Livradois-Forez dont le but est de favoriser l'entrepreneuriat pour accompagner davantage les porteurs de projets, leur donner les moyens de connaître véritablement le tissu économique du territoire. Et pourquoi pas créer une assemblée citoyenne économique ? Les entrepreneurs doivent être acteurs mais doivent aussi pouvoir trouver du répondant. En matière d'économie, les ressources et les solutions locales existent aussi. »

tés impacteront moins l'environnement. En matière de tourisme, si le territoire doit conforter sa position sur le tourisme expérientiel et responsable, il faudra aussi être en mesure d'afficher une offre diversifiée de mobilité pour les activités touristiques et de loisirs afin de réduire l'utilisation de la voiture et résoudre la difficile équation : augmentation de la fréquentation / réduction des impacts des activités touristiques et de loisirs.

Pour quinze années, la charte du Parc fixe donc le cap et vous savez désormais quels sont les résultats attendus. Pour les atteindre, une panoplie de moyens – déjà bien établie – est encore à imaginer, développer, orchestrer. Pour en savoir plus sur l'opérationnel, rien de plus simple : foncez sur le site web du Parc.

<https://2041.parc-livradois-forez.org>



## Marie-Agnès Petit

### « LUTTER CONTRE TOUS LES TYPES D'ISOLEMENT »

Présidente du Conseil départemental de la Haute-Loire, Marie-Agnès Petit est membre de droit du comité syndical du Parc Livradois-Forez.

« Le partenariat entre le Département de la Haute-Loire et le Parc (1986) est historique. Il s'agit de regarder comment travailler ensemble sur les enjeux environnementaux, sur des actions communes pour préserver les ressources naturelles mais aussi des dispositifs s'inscrivant dans le Plan climat-air-énergie territorial, l'habitat, le tourisme durable... »

Des thématiques similaires à celles gérées avec le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche que la Haute-Loire compte aussi en son périmètre.

Et si de son côté le Département est actif comme avec la création de sa plateforme Ingé43, force collective

d'ingénierie qui accompagne les communes dans leurs projets, Marie-Agnès Petit insiste sur la complémentarité de ces entités : « Nous sommes partenaires et le Parc est en mesure d'accompagner les communes sur des thématiques comme celles de l'eau (SAGE), de l'urbanisme (SCoT), du tourisme... Cette nouvelle charte en cours d'écriture s'inscrit pleinement dans ce que nous, Département de la Haute-Loire, avons écrit dans notre Cap 2030. »

Et pour la présidente, le primordial de cette nouvelle charte repose sur la capacité du territoire à faire preuve de solidarité : « Il faut lutter contre tous les types d'isolement : accessibilité numérique, routière, culturelle... Mener une politique de l'habitat ambitieuse, que nos agricul-

teurs ne se retrouvent pas isolés dans les campagnes... L'enjeu de l'agriculture est énorme : si nous n'avons plus d'agriculteurs sur le territoire du Parc, ce n'est plus la peine de parler d'économie, de tourisme durable, de maintien des populations jeunes ou âgées. »

Sur la forme, si Marie-Agnès Petit est séduite par la méthode participative employée par le Parc, « un moyen d'embarquer la population dans cette aventure de révision », elle rappelle aussi « que c'est bien le comité syndical – et donc les élus – qui demain validera la charte. »

À horizon 2041, l'élue est réaliste quant à l'ampleur de la tâche mais se veut optimiste : « C'est notre devoir d'élus d'emmener avec nous les

## Laurent Rieutort

### « RETROUVER CET ESPRIT DE PIONNIER »

Directeur de l'Institut d'Auvergne-Rhône-Alpes du Développement des territoires (IADT), professeur de géographie à l'université Clermont-Auvergne, Laurent Rieutort est aussi président du Conseil scientifique du Parc Livradois-Forez dont le rôle est d'apporter un éclairage aux acteurs du Parc (gestionnaires) sur les grands enjeux de la charte par exemple. « L'une des missions de ce Conseil est pédagogique, pour une sensibilisation voire une éducation des citoyens et des acteurs du Parc. » Au sein de ce conseil, les grands champs de réflexion sont représentés : géographie, eau, environnement, biodiversité, économie, social... « De mon point de vue, la révision de la charte ne doit pas occulter la dimension sociale, l'adhésion de la population pour qu'elle comprenne ce que le Parc apporte y compris sur le plan social, pour pallier controverse et conflit. Il ne faut pas oublier les habitants, leur qualité de vie. Le deuxième point porte sur cette question de travailler sur les biens communs d'un territoire comme celui d'un Parc : quelles règles fixer pour

valoriser et protéger les ressources collectives ? Le troisième défi concerne l'éducation, la sensibilisation, la médiation auprès des habitants du Parc. Ils ont de nombreuses connaissances à partager, il faut créer du dialogue autour de ces savoirs. Nous nous trouvons dans une période de transition compliquée – environnementale, sociale, économique –, il faut continuer à apprendre tous ensemble. Les citoyens et habitants ont un rôle plein à jouer dans cette évolution. » Pour favoriser cette mise en commun, Laurent Rieutort insiste sur l'importance d'ouvrir une porte pour ne plus se contenter d'une approche descendante de transmission de la connaissance : « Il faut rééquilibrer les forces. »

Pour l'enseignant-chercheur, le Parc aura gagné son pari en 2041 s'il réussit à s'adapter aux transitions sociales, environnementales, à agir sur la régénération économique, l'habitabilité, l'activité récréative, la relation aux villes et aux métropoles... Mais ces nombreuses transitions peuvent entrer en conflit entre elles. « C'est le rôle du Parc de bien les intégrer, d'avoir cette capacité à mieux



réguler, en évitant le côté trop technocratique et institutionnel. Si le Parc réussit à s'adapter voire à contribuer aux transitions sans laisser de côté les citoyens et les habitants du territoire, alors il aura réussi. Pour cela, il doit puiser dans les racines du projet pour se réinventer, retrouver cet esprit de pionnier face à ces transitions. »

collectivités, les populations, dans des projets pour construire le territoire de demain. Des hommes et des femmes ont envie de continuer à vivre sur ces territoires, souhaitent s'y installer. À nous élus de regarder comment valoriser et préserver nos ressources, comment construire ensemble cette attractivité. Je crois fermement à ce faire ensemble. »



## Peter Nettleship « VALORISER LA JEUNESSE »

Installé depuis vingt ans sur le territoire, participant à la concertation citoyenne qu'il juge « intéressante pour sortir de l'entre-soi et faire émerger des énergies nouvelles », Peter Nettleship fourmille d'idées quand il s'agit du territoire du Parc. « C'est une fierté de vivre sur ce territoire d'une beauté dingue. Mais je ne suis pas persuadé que les habitants ont conscience qu'un Parc n'est pas qu'un espace naturel, que c'est un véritable outil. Adhérer doit constituer un engagement fort et parfois on se demande si les adhérents ont vraiment lu la charte. Ce qui prime, c'est de rendre cette charte pertinente pour les gens. »

Pour cela, ce professeur d'histoire-géographie au lycée de Courpière avance des idées : « À l'instar des « Villages fleuris », les communes respectant la charte pourraient arborer une distinction quand elles sont de bonnes élèves ». Au quotidien, il souhaiterait voir un peu d'audace quant aux problèmes de transport : « Sans revenir en arrière, la piste de l'hippo-mobilité pourrait être étudiée. Un ramassage scolaire en calèche en période estivale serait un beau symbole pour montrer que l'on peut vivre autrement. »

Mais Peter Nettleship est aussi un papa : « La mission première d'un Parc, c'est penser aux générations futures, coordonner les efforts pour la lutte contre le réchauffement climatique et ne pas laisser une poubelle à nos enfants. » Aussi, il aimerait que les lycéens éco-délégués soient mieux considérés avec des formations proposées par le Parc valorisant leurs actions. « Faire des écoles des modèles pour la transition écologique, mettre en avant l'excellence des établissements scolaires exemplaires contribuerait à séduire les nouveaux arrivants. »

Dans l'échange avec ses élèves, le prof' avait promis de relayer deux de leurs idées. Il tient parole considérant que « les gosses ont des idées incroyables, certaines farfelues mais toujours intéressantes. »

Ainsi, ils proposent la création d'une auberge de jeunesse à Thiers pour attirer un tourisme jeune, favoriser une certaine mixité et rompre avec l'ennui durant les vacances. À Cunlhat, c'est le nombre de bâtiments vides qui interpelle. « Pourquoi ne pas créer un village international pour bien accueillir les personnes en difficulté tout en faisant revivre des villages ? Les gamins ont plein d'énergie et la volonté de sauver leur planète. Ils veulent vivre pleinement leur territoire : on doit les écouter, les valoriser. On est là pour eux et on doit le leur faire sentir. »



2026-2041

# L'ère énergétique

En Livradois-Forez comme dans la plupart des territoires ruraux, l'avenir passe par la réussite de multiples transitions – économique, numérique, sociale, environnementale et climatique, alimentaire, énergétique – avec un maître-mot : la sobriété. Dans le domaine énergétique, le défi est grand. Pour y voir plus clair, notamment dans le contexte de la révision de la charte, le syndicat mixte du Parc a édité une monographie énergie.

**A**près les révolutions agricoles (xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècles), industrielles (xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles) et numérique (xx<sup>e</sup> siècle), la révolution se doit d'être résolument énergétique avec la sobriété comme étendard. Tracée au niveau national, la feuille de route, en apparence, est simple : consommer moins et produire plus d'énergie renouvelable. « L'accord de Paris de 2015 sur le climat, la stratégie nationale bas carbone, la programmation pluriannuelle de l'énergie, déclinés à l'échelle régionale dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), et à l'échelle locale dans les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) des intercommunalités constituent une feuille de route chiffrée pour le territoire afin de contribuer à la trajectoire nationale de transition énergétique », explique Émilie Jaillet, chargée de mission « Énergies » au syndicat mixte du Parc. La stratégie énergé-



© Joël Damase

tique sur un territoire de Parc s'envisage de façon quantitative et qualitative, dans le respect de sa biodiversité et de ses paysages. Il s'agit de répondre à la nécessité de réduire les consommations et de soutenir des modes de production d'énergie renouvelable adaptés à la préservation et à la gestion des ressources. La monographie énergie édi-

tée par le syndicat mixte du Parc dresse un panorama de la question énergétique en Livradois-Forez : consommations et productions, enjeux, leviers actionnables.

## Consommer moins...

Pour agir efficacement sur la consommation à l'échelle

locale, il s'agit d'intervenir sur les trois principaux secteurs énergivores : l'habitat, l'industrie et le transport (près de 90 % des consommations d'énergie du territoire au total).

Dans le domaine de l'habitat, la réflexion porte sur la rénovation énergétique adaptée au bâti ancien et sur un meilleur dimensionnement des loge-

ments difficiles à chauffer. « 22 % des ménages en Livradois-Forez sont en situation de précarité énergétique, 60 % des logements sont énergivores », détaille Émilie Jaillet. Pour aider les particuliers, les collectivités déploient des dispositifs d'accompagnement technique et financier en faveur de la rénovation énergétique des logements, des programmes d'intérêt général ou des opérations programmées de l'amélioration de l'habitat.

En matière de transports – 50 % de personnes et 50 % de marchandises –, les territoires doivent imaginer des solutions adaptées pour le transport de personnes, une grande partie du territoire du Livradois-Forez se trouvant en zone rurale peu dense. « Il y a des formes de solidarité à trouver là où le collectif, idéal pour les trajets de longues distances, ne pourra pas apporter de réponses: co-voiturage, autopartage, mobilité individuelle non motorisée pour les courtes distances (déplacement à vélo ou à pied), ce qui implique des aménagements spécifiques. » (lire encadré)

Les entreprises de transport de marchandises vont devoir, quant à elles, agir sur une meilleure logistique de flux de véhicules envoyés sur les routes pour rationaliser leurs coûts et leurs consommations d'énergie.

Du côté des industriels enfin, secteur qui fournit 23 % des

emplois sur le territoire et qui est confronté à une hausse de ses factures d'énergie, il s'agit d'une question de pérennisation d'activité. « Les contextes énergétique et économique leur imposent de revoir leurs outils de production pour qu'ils soient moins consommateurs d'énergie. Les équipements industriels basés sur l'utilisation du gaz et du pétrole sont convertis petit à petit en équipements électriques. »

### ... Produire plus

Côté production d'énergies renouvelables, l'enjeu est considérable et les pistes nombreuses: principalement photovoltaïque, éolien, hydro-électricité, turbinage de l'eau potable pour l'électricité, bois énergie, solaire thermique, géothermie de faible profondeur pour la chaleur.

« Sur le territoire, le photovoltaïque en toiture et sur des surfaces déjà artificialisées apparaît comme le principal potentiel de production d'électricité dans les plans climat. »

À l'image de la commune de Sauviat – installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de l'atelier municipal dans le cadre d'une commande communautaire – ou de la SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) Toi et Toits à l'initiative des habitants du territoire ayant permis d'équiper 5 toitures produisant l'équivalent de la consommation d'électricité de 80 foyers (hors chauffage et eau chaude), des solutions

existent. « Alors certes, cela peut paraître une goutte d'eau dans un énorme vase, mais la prise de conscience s'accélère. »

Car la réussite de cette révolution énergétique nécessite un effort collectif et quotidien, que l'on soit habitant, collectivité, agriculteur, industriel... La façon de vivre, de se loger, de se déplacer, de consommer a une répercussion sur tous les secteurs consommateurs d'énergie. « Si l'on s'appuie sur les

objectifs chiffrés, le SRADDET vise, à l'échelle régionale d'ici à 2050, une production d'énergies renouvelables représentant 62 % de l'énergie consommée. Nous sommes aujourd'hui aux alentours de 15 %. » L'effort à fournir est donc de taille.

## L'OPTION VÉLO À L'ÉTUDE

Dans sa mission d'expérimentation, le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez a élaboré, avec les communautés de communes de Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois Forez, et le syndicat mixte des transports urbains du bassin thiernois (SMTUT), un « Schéma directeur cyclable dans la vallée de la Dore », avec le soutien financier du Ministère de la transition écologique et de l'ADEME. Aujourd'hui, sept intercommunalités du Livradois-Forez planchent sur le sujet pour déjouer les freins à l'utilisation du vélo au quotidien au premier rang desquels le manque d'aménagements cyclables – route en partage ou piste séparée – et la nécessité d'accroître la sécurité par l'aménagement des centres-bourgs avec abaissement de la vitesse des véhicules motorisés par exemple.

Compte tenu du relief, il faut aussi développer une offre adaptée. De façon non exhaustive, on peut citer le SMTUT et la communauté de communes Ambert Livradois Forez qui proposent la location à durée déterminée de vélos à assistance électrique pour permettre aux utilisateurs de tester la pratique, de les sensibiliser aussi, et remplacer la voiture par le vélo pour de petits trajets. Côté Ambert Livradois Forez (et précédemment sur l'Agglomération du Pays d'Issoire en 2021 et 2022) une aide financière est également proposée pour l'acquisition de vélo à assistance électrique. Et si le rôle du syndicat mixte du Parc reste prépondérant sur la question de la place du vélo comme moyen de transport alternatif, réaliser des infrastructures ne relève pas de sa compétence.

## Classement « Parc naturel régional »

# Un projet, une philosophie

La charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez est en cours de rédaction.. Mais au fait, que savez-vous exactement de votre Parc ? Quelques éléments de réponses pour briller en famille ou entre amis.

### Le 22<sup>e</sup>

« Le territoire de tout ou partie d'une ou de plusieurs communes peut être classé en "Parc naturel régional" lorsqu'il présente un intérêt particulier, par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, et qu'il importe de le protéger et de l'organiser. » C'est en ces termes que le Décret n° 67-158 du 1<sup>er</sup> mars 1967 instituait les Parcs naturels régionaux. Il aura fallu attendre près de vingt ans pour que le Parc naturel régional Livradois-Forez voie le jour, près d'une décennie après celui des Volcans d'Auvergne (1977).

Le Parc Livradois-Forez est le 22<sup>e</sup> Parc à avoir été créé en France qui en compte désormais 58, soit 17 % du territoire national.

### La charte, un projet pour un classement

C'est un document écrit et reconnu collectivement, signé par les communes, les regroupements de communes, les Départements et les Régions, par lequel chacun s'engage à respecter les objectifs et les actions prévus. C'est cette charte qui permet d'obtenir le renouvellement du classement

« Parc naturel régional » par l'État (également signataire de la Charte).

### Bientôt quadra

Le Parc naturel régional Livradois-Forez a été créé 4 février 1986 par délibération du Conseil régional d'Auvergne. Avant cela, le syndicat mixte de gestion du Parc avait été constitué en 1984 et le ministère de l'Environnement avait attribué le classement « Parc naturel régional » en décembre 1985.

### La philosophie d'une charte ?

C'est un projet que des hommes et des femmes se choisissent pour faire vivre et préserver un territoire exceptionnel (et fragile) par ses paysages, sa biodiversité, sa culture... et qui a besoin de se développer durablement.

C'est le « contrat » qui concrétise le projet de préservation, de mise en valeur et de développement de son territoire pour 15 ans. La charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations stratégiques et les mesures à mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. La charte engage le syndicat mixte du Parc mais aussi les collectivités du territoire – les communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les Départements et les Régions concernés – qui l'ont adoptée, ainsi que l'État qui l'approuve par décret.

## Le périmètre

À ce jour, le territoire du Parc compte 169 communes auxquelles s'ajoutent 4 communes associées. La charte en révision prévoit un élargissement du périmètre à 191 communes réparties sur les départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, de la Loire et de l'Allier, soit un territoire de 353 815 hectares pour 113 945 habitants.

## La révision

Tous les quinze ans, la charte fait l'objet d'une révision. Ce travail de quatre années implique activement les élus du Parc, les collectivités, les partenaires socio-professionnels et les habitants : un nouveau projet de territoire est construit à partir de l'évaluation des actions passées et des nouvelles ambitions pour le territoire. Le projet est ensuite validé par les signataires de la charte avant d'être approuvé par décret du Premier ministre.

## Principe d'adhésion au Parc ?

Adhérer au Parc n'est pas une obligation pour une commune mais un choix stratégique validé par chaque Conseil municipal. Aussi, à l'issue de la révision de la charte, l'ensemble des communes vont pouvoir se prononcer sur la nouvelle charte et leur adhésion au syndicat mixte du Parc. Elles seront alors officiellement reconnues comme classées « Parc naturel régional Livradois-Forez » par le décret ministériel.

## 22, voilà les nouvelles

À ce jour, 22 communes non classées « Parc naturel régional » sont incluses dans le périmètre d'étude pour l'élaboration de la charte 2026-2041. Pour le Puy-de-Dôme, il s'agit de Limons, Charnat, Vinzelles, Crevant-Laveine, Bulhon, Orléat, La Forie, Peslières, Saint-Martin-d'Ollières, Saint-Jean-d'Heurs, Saint-Maurice-ès-Allier et Vic-le-Comte; pour l'Allier: Lavoine, La Guillermie; pour la Loire: Saint-Priest-la-Prugne, Chausseterre, Les Salles, Cervières; Pour la Haute-Loire: Craponne-sur-Arzon, Saint-Vert, Chassignoles, Lavaudieu. À noter que La Forie, Peslières, Saint-Martin-d'Ollières, Craponne-sur-Arzon, Saint-Vert et Chassignolles figuraient déjà dans le périmètre du Parc mais n'avaient jamais validé leur adhésion. Les communes de Saint-Jean-d'Heurs, Saint-Maurice-ès-Allier, Vic-le-Comte et Lavaudieu étaient déjà des communes associées.

## Horizon 2041

## Rapprocher les mondes

L'une des préoccupations du territoire du Parc Livradois-Forez demeure la quête de nouveaux habitants. Un enjeu majeur pour l'avenir qui nécessite d'imaginer demain sans nier les problématiques d'aujourd'hui. Alors que la charte est en cours de révision, Fanny Herbert, sociologue, insiste sur l'importance de rapprocher les mondes entre urbain et rural mais aussi entre les générations.

**S**ociologue praticienne, Fanny Herbert intervient depuis quatre ans au sein de l'association ambrtoise Carton plein dont le but est de contribuer à créer de l'action collective autour de sujets qui concernent l'avenir des territoires. « Nous croisons différentes disciplines : urbanisme, architecture, design, art, sociologie, paysage... pour penser des espaces d'action qui vont vers la (re)dynamisation des territoires ».

Pour les quinze prochaines années, elle souhaite voir se poursuivre la collaboration entre public et privé, entre groupes politiques et associatifs. « Tous les territoires cherchent à renforcer leur attractivité en faisant venir d'autres acteurs. Le constat, c'est qu'il y a des politiques publiques et notamment des services publics qui ont tendance à s'étioler ce qui laisse la place à des initiatives privées. Il faut donc trouver des terrains communs entre une vision politique forte qui garantit l'intérêt général et des citoyens et une vie associative qui cherche à développer des actions pour le bien commun. Pour penser des projets structurants à l'échelle du territoire, il y a tout intérêt à créer des endroits de dialogue entre politiques et associations anciennes et nouvelles, à favoriser les synergies pour inventer des solutions sur mesure. »

Pour illustrer le propos, Fanny Herbert s'appuie sur la richesse des résidences longues organisées par l'Atelier d'urba-

nisme en Livradois-Forez. « Les citoyens et les élus ont participé à la réflexion, à la définition d'une projection collective sur l'avenir de leur commune, ce qui permet ensuite de fédérer un groupe d'acteurs et de porter une vision à l'échelle d'un territoire prenant en compte les questions écologiques, patrimoniales... Entretien des ruisseaux, des chemins, des paysages..., les anciens détiennent beaucoup de savoirs en la matière et les nouveaux habitants ont soif d'apprendre. Il s'agit donc aussi d'activer des endroits où ces anciens peuvent partager leurs connaissances. »

Confrontés aux changements climatiques, à la pollution urbaine, à la récente crise du Covid... de nouvelles populations parmi lesquelles des porteurs de projets visent une installation en milieu rural. « C'est une nouvelle énergie, une force qu'il faut prendre en compte. » Toujours scrutée par les néo-ruraux avant une installation définitive, l'école constitue ainsi un enjeu important pour les années futures. « Une réflexion pour sortir du système scolaire traditionnel, ouvrant sur l'environnement comme l'école du dehors doit être approfondie. La précédente charte prévoyait le développement du numérique dans les écoles. Il y a un vrai débat à avoir entre élus, parents, professeurs des écoles... sur l'identité et la vocation de ces écoles pour tirer parti de leurs atouts (lien avec la nature et le bourg, petits effectifs, vastes espaces...).

Si l'on souhaite rester attractifs vis-à-vis d'individus en rupture avec le mode de vie urbain, alors comment imaginer des écoles proposant d'autres modalités d'apprentissage? »

## Réinvestir les lieux

Au sein de Carton plein, le dada est aussi de profiter de la vacance



de lieux pour mieux les réinvestir. Ainsi, dans le cadre du projet la Grande Échelle mené sur Ambert Livradois Forez, un groupe d'étudiants de l'École nationale d'architecture de Clermont-Ferrand a été sollicité pour repenser d'anciens bâtiments d'accueil sanitaire et social (colonies de vacances, aériums, hôtel-restaurant, etc.), vastes, vides et dégradés.



# es

« Notre pari, c'est d'ouvrir des possibles en confrontant des visions nouvelles avec des expériences passées pour rêver le territoire différemment. Et même si le renoncement doit aussi faire partie de la réflexion, le rêve reste stimulant. Ces étudiants se projettent dans des manières

d'habiter qui pourraient permettre d'accueillir des dizaines de logements, mais aussi des services et activités dans des lieux centraux... Il faut être malins pour proposer une qualité d'habitat qui concurrencera avantageusement l'extension du pavillonnaire et favorisera la réhabili-

mun, de mobilisation collective forte. Le cinéma, la télévision, la science-fiction... sont très urbano-centrés. Mettre nos territoires en scène, c'est aussi susciter l'envie. Les projets d'activation des vitrines (Vitrines qui parlent à Ambert), de mise en valeur des idées des citoyens (Monts qui pétillent, Semer en territoire) la mise en valeur de l'histoire artisanale et industrielle, les rencontres de plein air sont autant de propositions de réenchantement des campagnes. »



© Joël Damase



© Joël Damase

tation des centres-bourgs. » Associée à une école repensée, cette revalorisation constituerait ainsi un atout pour densifier les bourgs, limitant ainsi les transports, la multiplication des réseaux et des infrastructures, réduisant les pollutions de la trame verte bleue et noire...

Autre levier : la culture. Et là, il ne s'agit pas seulement de consommation culturelle mais bien du rôle de la culture et de l'art dans la transformation des sociétés.

« Dans les moments d'échanges, la rencontre entre ancien et nouveau monde permet de croiser les publics. Il y a sur ce territoire une capacité de mise en com-

Alors que la charte du Parc est en cours de révision, Fanny Herbert insiste sur la nécessité de se donner les moyens d'inventer un avenir propre aux caractéristiques du territoire. « Il ne s'agit pas de singer les autres, ne pas copier-coller des solutions d'ailleurs mais s'appuyer sur l'existant et cultiver son identité propre. On peut regarder ailleurs mais rester au plus près du terreau, de chaque vallée, de chaque village. Cette diversité est une force. Mais on a aussi tout intérêt à créer de la coopération et échanger collectivement. Il reste tellement de choses à inventer : transmission des commerces, redynamisation des espaces publics avec les ressources locales, création de synergies économiques, valorisation du bien vieillir, renforcement des systèmes de soin... Pour séduire, il faut imaginer des manières de vivre demain, être inventifs. Pour cela, les élus constituent un élan essentiel et doivent voir la participation citoyenne comme une force. L'avenir de la vie en ruralité passe par l'échange et la concertation et non par l'opposition. »

Si gérer au quotidien et rêver le territoire de demain sont deux cultures qui peuvent se télescoper, il est parfois crucial de faire un pas de côté pour parer à l'urgence tout en prenant l'avenir en compte.

Stéphane Cordobès

# « On va devoir chang

Directeur général de l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central, Stéphane Cordobès est un spécialiste en matière de prospective territoriale et d'anthropocène : ou comment imaginer demain en tenant compte des problématiques d'aujourd'hui. À moins que ce ne soit l'inverse.



© Jérôme Komprobst

**Comment définir la prospective territoriale ?**

**Stéphane Cordobès :** On a l'habitude de définir la prospective de deux manières : la première consiste à la considérer comme une philosophie et une attitude qui conduisent à prendre en compte dans nos réflexions collectives les enjeux qui engagent le futur des territoires fort d'un « optimisme

méthodologique ». La seconde souligne plutôt les savoir-faire et les usages de la prospective et y voit une ingénierie à la disposition des collectivités et acteurs territoriaux pour élaborer leurs projets en tenant compte du temps long, mais aussi d'éléments plus subtils comme les représentations des acteurs, leurs implications, la connaissance de leur environnement, etc.

**Les préoccupations environnementales de plus en plus pressantes changent-elles la manière de faire de la prospective ?**

**S.C. :** Il y a peu de choses que le changement global et la « crise » de l'habitabilité de la planète que nous traversons ne vont pas changer. La prospective a souvent été dans les territoires un outil d'expertise pour décideurs trop asservis à la

# er de modèle »

doxa moderne du développement, de l'accueil, de nouvelles activités et habitants, en un mot de la croissance et de la compétitivité. Le cadre « idéologique » dans lequel la prospective doit s'inscrire ne peut plus être la même : nous devons maintenant prendre vraiment au sérieux les questions écologiques et traiter prioritairement tout ce qui relève des vulnérabilités territoriales, en y intégrant le volet fondamental des attachements, des communs, de la coopération et de la capacitation collective, que les intentions participatives précédentes ont tout juste commencé à effleurer.

**Dans le cadre de la révision de sa charte, le Parc a choisi d'impliquer les habitants par la consultation publique. Existe-t-il une recette ?**

**S.C. :** N'ayant pas participé à ce dispositif de révision, mes propos ne sauraient être entendus comme un avis sur ce qui s'y est passé. Je crois de moins en moins à une recette ou, en langage plus savant, à une méthode qui s'appliquerait universellement et qui fait la fortune des mauvais cabinets de conseil. De ce point de vue, le premier point de vigilance serait peut-être de toujours commencer par s'immerger dans le territoire, de prendre le temps, d'être à l'écoute de ses habitants et de construire les dispositifs de consultation, et plus généralement de réflexion collective, qui s'adaptent aux situations locales, aux ressources et à la maturité des acteurs. Avec le changement global et la réorientation écologique, l'association des habitants ne peut plus se cantonner à de la consultation : cela passe par de l'éducation, par l'acquisition de savoirs partagés, la création de relations de confiance, d'un même langage, d'attachements, par le partage d'une expérience commune suffisamment engageante pour parvenir à dépasser non seulement les différends

et les controverses, mais les conflits qui surviendront du fait de la radicalité des questions traitées, de l'urgence à y répondre et de la remise en cause inévitable des « acquis » et « places » qui en résulteront.

**Comment le monde urbain et le monde rural peuvent-ils dialoguer, s'inspirer l'un de l'autre pour gagner en attractivité ?**

**S.C. :** La question ainsi énoncée repose sur une catégorisation et sur un référentiel qui me semble dépassé et surtout non opérant. La diversité des espaces qui subsistent après le processus d'urbanisation généralisée de la société n'est plus subsumable sous ces deux catégories d'« urbain » et de « rural ». En fait, il y a une multitude de situations territoriales à prendre en compte, *in situ* justement, et avec beaucoup de finesse et de bienveillance. Continuer à activer cette opposition terme à terme ne résout aucun des enjeux auxquels ces territoires sont confrontés. Le rare bénéfice obtenu profite aux seuls acteurs qui ont fait de cette opposition et de son non-dépassement, une rente politique, économique, symbolique... Comment dialoguer quand on s'inscrit dès le départ dans une telle opposition caricaturale ? Pourtant les territoires non seulement peuvent, mais doivent coopérer. Pas pour être attractifs, parce que justement l'attractivité renvoie encore à l'ancien monde et à la compétition entre territoires. L'enjeu dans l'anthropocène n'est plus d'être attractif, mais d'inventer de nouveaux régimes de cohabitation qui vont permettre de surmonter les vulnérabilités qui menacent nos espaces de vie. Et pour cela, la coopération entre territoires va être fondamentale, la coopération, mais aussi la solidarité, le soin, l'attention à toutes les entités qui composent nos socio-écosystèmes.

**Sommes-nous capables de mettre en œuvre une telle logique de coopération ? À quelles conditions ?**

**S.C. :** Notre intelligence analyse, catégorise, segmente. Notre pratique du pouvoir divise, oppose, parfois jusqu'au conflit. Inversement nous vivons dans des socio-écosystèmes justement dont le maître-mot est l'interdépendance. Si nous ne parvenons pas à changer nos représentations et nos pratiques, à dépasser nos biais cognitifs et politiques, à nous inscrire dans ces logiques d'interdépendance et de complémentarité, à mettre en œuvre des processus de coopération en profondeur, il y a peu de chance que l'on parvienne à engager une réorientation écologique qui soit à la hauteur de la situation qui est la nôtre et des dangers qui guettent. Quel territoire peut seul assurer tous ses besoins en eau, en nourriture, en énergie, en biens, en enseignement, en soins, en culture... ? Aucun. Et ce n'est pas, ce ne sera jamais, une question de périmètre mais bien de relation. On le voit, la réorientation écologique ne relève pas d'un changement cosmétique. Il ne s'agit pas seulement de mener quelques transitions sectorielles ou de s'ajuster à la marge pour retrouver un équilibre perdu et continuer comme avant notre train de vie façon « résilience ». On va devoir changer de culture, autrement dit refaire territoire en revisitant une grande part de ce qui détermine nos rapports aux entités, humaines et non humaines, vivantes et non vivantes qui les composent. J'aimerais pouvoir dire que c'est une affirmation idéologique, mais je crains que ce ne soit que factuel. On peut trouver ce rendez-vous anthropocène effrayant, ou se faire prospectiviste, s'accrocher au principe d'optimisme méthodologique et d'espérance, et y voir une occasion exceptionnelle d'inventer de nouveaux mondes plus justes et viables.

# Entreprendre en LIVRADOIS-FOREZ

Réseau Cap'Actif



• Nous recherchons un(e) plombier, secteur de Thiers, Noirétable, Ambert



• Nous recherchons un(e) charpentier(e) qui souhaite redonner vie aux maisons et bâtiments de notre territoire, secteur de Courpière/Olliergues, La Chaise-Dieu, Noirétable



• Nous recherchons un(e) maçon(ne), secteur de Courpière/Olliergues, Saint-Amant-Roche-Savine, Saint-Dier-d'Auvergne



• Nous recherchons un collectif particulièrement engagé autour de l'utilisation de produits locaux, réutilisés, biosourcés, de la gestion durable des déchets du bâtiment, de la préservation du patrimoine et du paysage local et de l'efficacité énergétique du bâtiment.



• Cave à louer à Ambert (champignon, vin...) 360 €/mois



• À vendre ou à louer : à Valcivières le Chalet des Gentianes, gîte d'étape familial, vue panoramique sur la chaîne des Puys. 188 000 €



• Ville de Thiers recherche professionnel ou groupement de professionnels pour un projet d'exploitation commerciale de halles marchandes alimentaires.



• Association propriétaire du tiers-lieu le Conti à Saint-Anthème recherche acteurs de l'économie créative, désireux de s'ancrer dans un territoire, partageant un socle de valeurs communes autour de l'échange et de la contribution.



À reprendre bistro de marché-café animé La Chaise-Dieu 54 000 €

Retrouvez toutes nos offres sur le site :  
<https://entreprendre-en-livradois-forez.org>